



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-120

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2026-120

MERIGNAC - Aménagement de la Ferme urbaine des Chênes - CODEV 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Le projet de Ferme Urbaine à Mérignac

Descriptif du projet

La Ville de Mérignac a lancé en 2019 la création d'une ferme urbaine pour la production de fruits et légumes bio pour ses crèches municipales. Après avoir acheté une parcelle de 1,1 hectare en 2022, la Ville a lancé en 2023 un appel à manifestation d'intérêt pour trouver un exploitant agricole qui a été sélectionné par un jury d'experts (Chambre d'agriculture, Bordeaux métropole, Conseil départemental, SAFER). Des études de sols et une étude de faisabilité technique, juridique et économique ont été réalisés en parallèle. Une première partie des travaux a été menée en 2024 : création d'un forage, montage des serres, viabilisation et terrassement du terrain, achat et pose de conteneurs de stockage.

Le maraîcher s'est installé en novembre de cette année pour entamer les premières cultures d'hiver. La Ville demeure propriétaire du terrain et lui loue via un bail rural, elle souhaite désormais construire un hangar agricole.

Contexte du projet

La Ville de Mérignac s'inscrit dans la stratégie agricole et alimentaire métropolitaine. Elle a, par ailleurs, soutenu la conservation de terrains agricoles à travers un projet porté en 2015 avec la SAFER concernant 27 hectares à Beutre qui ont été fléchés vers des exploitants. Grâce à ce travail commun, plusieurs producteurs se sont installés sur le territoire : un héliciculteur, un éleveur de porcs noirs, un éleveur de poules pondeuses et un maraîcher.

La Ville est également « territoire bio engagé » grâce au SIVU qui propose des repas de qualité aux cantines scolaires (bio, local, etc.) allant plus loin que les obligations réglementaires.

Afin de respecter les seuils de la loi EGALIM, les 5 crèches municipales ont lancé une démarche alimentaire dans leurs cantines et auprès de leurs fournisseurs.

Objectifs de l'action

Les objectifs poursuivis pour la ferme urbaine sont multiples :

- Fourniture pour les crèches de fruits et légumes bio, de saison et locaux (moins de 5km) ;
- Promotion des circuits courts : permettre à un agriculteur de s'installer en ville avec des débouchés commerciaux à proximité ;

- Pédagogie avec le travail conjoint du maraîcher et des cuisiniers ainsi que des équipes encadrantes des crèches auprès de la petite enfance mais aussi du grand public (visite aux agents, journées portes ouvertes, vente directe à la ferme, etc.) ;
- Soutien à l'agriculture à travers la prise en charge des coûts d'investissement et l'achat de produits issus de la ferme ;
- Conservation de la biodiversité : respect du cahier des charges de l'agriculture biologique ; réduction de l'impact des travaux sur la faune et la flore (étude faune/flore réalisée, respect de la zone humide, conservation des arbres de la parcelle).

Parties prenantes

Le projet de la ferme urbaine travaille avec une multitude d'acteurs et de partenaires tels que Bordeaux Métropole, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, la SAFER, le CIVAM PPML, le GIP Rive droite, etc.

2 –Demande de subvention d'investissement et plan de financement

Conformément au contrat de codéveloppement 2024-2027 conclu entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac (fiche C060795), cette dernière sollicite une participation aux travaux d'aménagement à hauteur de 30,4 % d'un montant de dépenses éligibles prévisionnelles de 986 758,47€ HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL TTC				
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Aménagement de la ferme urbaine	986 758,47	Autofinancement commune de Mérignac RI Nature- Agriculture Bordeaux Métropole		686 758,47 300 000
Total dépenses	986 758,47	Total recettes	100	986 758,47

Cette subvention satisfait aux critères d'éligibilité du Règlement d'Intervention Nature et Agriculture métropolitain, notamment en matière de « soutien à l'aménagement et à la construction de fermes urbaines et d'espaces-test agricoles ».

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivité territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière aux projets Nature Agriculture-Alimentation des communes de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027 ;

VU la délibération du conseil municipal n°2025_139 de la commune de Mérignac en date du 6 octobre 2025,

VU le dossier de demande d'aide n°2025-00986 présenté par la commune de Mérignac en date du 3 novembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune de Mérignac, et qu'elle répond à l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir les politiques et les stratégies visant au développement de l'agriculture locale,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 300 000 € est attribuée à la commune de Mérignac pour le financement du projet construction d'un hangar sur sa ferme urbaine, soit 30,4 % d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 986 758,47 € TTC.

Article 2 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Mérignac la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2025 en section d'investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------